



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### Délibération N°2023/10

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 1<sup>er</sup> juin 2023, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mrs CARRERE F., BARON P., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., LOUBERE Ch.

Mmes BERGES G., DUPONT N., BARROUILLET M-P., BATS C., SAINT-AUBIN FREARD N.

Étaient Excusés : Mr BOURDEAU P., donne pouvoir à Mr DUFAU B.  
Mme DEYRIS G., donne pouvoir à Mme BARROUILLET Marie-Pierre  
M. CASSAGNE Alain

\*\*\*\*\*

### Objet : Attribution nom de lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un projet de lotissement lui a été proposé par le propriétaire M. Lamothe, en présence également de la SOVI, aménageur promoteur, en charge de ce dernier.

Ce terrain, en plein cœur de bourg, cadastré AB 305, de 12 263 m<sup>2</sup> se situe /jouxte le cabinet médical, entre l'avenue du Marsan et la route du Bourg de Haut, devrait accueillir, courant 2024, seize lots.

M. le Maire rappelle aux élus, la nécessité de lui attribuer un nom, et de ce fait demande à l'assemblée de réfléchir à la nomination de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- souhaite attribuer le nom de : « Lotissement du Marsan » (plan ci-joint)
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre toute démarche administrative pour ce dossier

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

CARRERE Frédéric

